

Pas de décret inscription en vue en Flandre

■ La majorité reste divisée : le CD&V et l'Open VLD veulent des inscriptions digitales mais leurs exceptions dérangent.

Les parents flamands n'ont vraiment pas de chance : c'est pendant la semaine probablement la plus glaciale, la plus sibérienne de l'hiver, voire de l'année, que démarrera, ce jeudi 1^{er} mars, la période des inscriptions dans l'enseignement secondaire nordiste.

Comme la Communauté flamande n'a pas – encore – de décret d'inscription, à l'instar de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les écoles les plus courues verront une fois encore devant leurs portes se former de longues files d'attente de parents qui aimeraient leur confier leur enfant.

En certains endroits de Flandre, la demande est telle qu'une file s'est déjà formée comme par exemple à Grimbergen où des géniteurs décidés campent littéralement devant l'école du Prinsenhof depuis ce week-end. Pas question cependant de les admettre dans des locaux (chauffés) de l'école car la direction de l'école craint un effet boule de neige qui compliquerait la gestion des parents en attente sur place.

Des exceptions pour les enfants de milieux défavorisés

Un choix qui est cependant très loin d'enchanter la ministre flamande de l'Enseignement, Hilde Crevits (CD&V), qui est favorable à la mise en œuvre d'un système central d'inscription par voie digitale tant au niveau des écoles primaires que secondaires. A ses yeux, faire la file pendant des jours et des nuits devant une école n'a plus de sens à une époque où

on pourrait généraliser un système d'inscription par voie informatique. Ce qui, soit dit en passant, se fait déjà en partie pour les écoles néerlandophones situées en Région bruxelloise où il était possible de s'annoncer déjà pour une inscription tant en primaire qu'en secondaire depuis le 8 janvier jusqu'au 2 février.

Rien de tel pour le moment dans le reste de la Communauté flamande. C'est que la volonté de la ministre Crevits ne recueille pas l'unanimité politique.

Front commun N-VA et... Enseignement catholique

En fait, la N-VA n'est pas prête à rejoindre le CD&V et l'Open VLD, ses partenaires de coalition favorables à un tel système d'inscription. Ce qui coïncide, c'est que le parti nationaliste flamand refuse toute forme de "correction sociale". Or ses partenaires de gouvernement veulent réserver un certain nombre de places dans les écoles pour les enfants de milieux défavorisés avec comme critères de référence le diplôme de la mère et la langue pratiquée dans le milieu familial. Comme l'explique le député flamand et spécialiste de la question, Kris van Dijck, ce n'est nullement un correctif mais au contraire une forme de discrimination supplémentaire. Et de demander un système d'enregistrement qui n'établisse pas de distinction sur la base de tels critères.

La N-VA n'est pas seule à vouloir cette option : c'est aussi celle de l'Enseignement catholique flamand et de son directeur général, Lieven Boeve, qui entend faire primer par-dessus tout la liberté de choix des parents. Mais il est bien conscient des inégalités lui aussi. Lieven Boeve plaide donc pour un meilleur financement des écoles qui accueillent les enfants défavorisés.

Christian Laporte

En fait, la N-VA n'est pas prête à rejoindre le CD&V et l'Open VLD, ses partenaires de coalition favorables à un tel système d'inscription par voie digitalisée.

Le port du voile à l'école fait à nouveau débat

Invitée dimanche sur le plateau du "Zevende Dag" à la VRT, la secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances, Zuhail Demir (N-VA), a réagi à une décision du tribunal de Tongres qui a décidé la semaine dernière que des filles inscrites dans deux écoles secondaires de Maasmechelen pourraient ne pas devoir enlever le voile islamique qu'elles portaient, même si, en principe, le port est interdit à l'instar de tout autre signe distinctif d'appartenance religieuse.

Si la secrétaire d'Etat est montée au créneau, c'était aussi pour réagir au directeur-général de l'enseignement catholique flamand Lieven Boeve qui a estimé que cette décision de justice était une bonne opportunité pour relancer le débat sur le port du voile et "surtout pour

mettre un terme aux crispations autour de ce symbole".

Avec la franchise de ton qu'on lui connaît, la secrétaire d'Etat fédérale a clairement marqué son opposition à toute forme de revirement dans ce dossier...

"Si j'ai bien compris ce que Lieven Boeve a dit, s'est-elle exclamée, il plaide pour une suppression totale de l'interdiction du port du voile dans les écoles." Tout de go, Zuhail Demir l'a invité "à regarder la réalité en face". "S'il y a une interdiction dans certaines écoles, a-t-elle argumenté, ce n'est certainement pas pour brimer les enfants concernés. Je voudrais simplement rappeler qu'une telle mesure s'impose en raison d'une forte pression sociale ou parce qu'on y a déniché certaines formes de radicalisation."

Un obstacle plutôt qu'un atout...

Pour la secrétaire d'Etat, il s'agirait que l'école s'intéresse par priorité au retard scolaire chez les jeunes allochtones.

Et d'ajouter non sans un brin de perfidie : "J'ai de plus en plus l'impression que certains partis, certains milieux, préfèrent s'attarder à la question du voile et des signes distinctifs plutôt que de s'intéresser aux résultats scolaires. Force est de constater que beaucoup de jeunes issus de l'immigration quittent plus vite les bancs de l'école sans diplôme. En même temps, les jeunes filles sont sous-représentées sur le marché de l'emploi. Il me semble dès lors qu'on peut en deduire que le voile n'est pas un simple bout de tissu..."

C. Le